



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS  
CASIER VITICOLE INFORMATISÉ**

**Distillation obligatoire des sous-produits de la vinification**  
(Article 103 ter viciés du R(CE) 1234/2007 modifié)

Récolte : 13 Zone : C1A

SERVICE VITICULTURE DES DOUANES  
2 BD FOCH  
21200 BEAUNE

02463

ENTREPRISE VITI-VINICOLE :

N° CVI : 2149203160

Nom :

GROS AF DOMAINE SA

GROS AF DOMAINE SA  
16 RUE PIERRE JOIGNEAUX  
21630 POMMARD

GESTIONNAIRE DE L'ENTREPRISE :

Code : P04002816

Nom, prénom ou raison sociale :

GROS AF DOMAINE SA

Monsieur, Madame,

En application du règlement (CE) n°1234/2007 du Conseil du 22 octobre 2007 modifié et de l'arrêté du 17 août 2011 relatif à la distillation obligatoire des sous-produits de la vinification, vous êtes tenu(e) de livrer à la distillation les marcs et les lies et éventuellement du vin, provenant DE VOTRE PROPRE RECOLTE OU PRODUCTION, pour en obtenir à minima les volumes d'alcool pur suivants :

	Bases	Taux	Alcool pur à livrer
AOP blancs issus de vendanges fraîches (marcs et lies)	0 hl	0 00900	0 hl 00 l
IGP blancs issus de vendanges fraîches (marcs et lies)	0 hl	0 00900	0 hl 00 l
Autres vins issus de vendanges fraîches (marcs et lies)	278 hl	0 00900	2 hl 50 l
Ventes de moûts : AOP blancs (marcs)	0 hl	0 00720	0 hl 00 l
Ventes de moûts : IGP blancs (marcs)	0 hl	0 00720	0 hl 00 l
Ventes de moûts : Autres vins (marcs)	0 hl	0 00450	0 hl 00 l
-	- hl	-	- hl - l
<b>Total d'alcool pur à livrer</b>			<b>2 hl 50 l</b>

La livraison de ces produits à la distillerie doit intervenir au plus tard le 31/07/14.

Vous pourrez accéder par le site Prodou@ne (<https://pro.douane.gouv.fr/>) à l'espace DOSPROV dédié à la distillation obligatoire des sous-produits de la vinification présentant le calcul de vos obligations et permettant l'envoi d'une version électronique de cette notification à votre distillateur. L'accès à ce téléservice s'effectue à l'aide des mêmes identifiant et mot de passe que le téléservice Déclaration de récolte.

Veillez agréer, Monsieur, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

A Beaune, le 01/04/2014

REMETTEZ LE PRÉSENT AVERTISSEMENT À VOTRE DISTILLATEUR DES RÉCEPTION.

